

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Adoption Règlement de mise à disposition d'un logiciel
de gestion de bibliothèque et des ressources documentaires
numériques**

**Date de convocation :
Le 29 mars 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Ludovic CHRETIEN donne pouvoir à Farid FARAJI
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Madame Sylvie BLONDEL, Maire Adjointe déléguée à la Culture et au Plan Local d'Urbanisme, rappelle au Conseil que le Réseau des Médiathèques du Mélantois auquel participe la commune à répondu favorablement aux Appels à manifestation d'intérêt métropolitain concernant les ressources en ligne Métropolitaines (projet Bibliothèque Numérique Métropolitaine dite BNM) et concernant la mise en place d'un logiciel métier commun, en service depuis la mi-Janvier dans notre Médiathèque.

La mise à disposition de ces deux outils, nécessite l'approbation des règlements de ces deux outils métropolitains, c'est-à-dire les conditions d'utilisation du portail « à

suivre... » sur lequel sont proposées les ressources en ligne et celles liées à l'utilisation du logiciel de gestion de bibliothèque d'intérêt métropolitain, ainsi que leurs annexes (Conditions générales de la société C3rb informatique, conditions générales d'utilisation des sites Cafeyn, Assimil, Skilleos, Médiathèque numérique.com).

Pour rappel, la MEL s'engage à coordonner le projet et à prendre l'ensemble des coûts de déploiement initiaux des outils de la BNM. Il est attendu des communes un engagement quant à l'appropriation des outils et nouvelles pratiques numériques par l'ensemble des équipes en bibliothèque.

Les communes volontaires s'engagent avec la MEL et adhèrent au dispositif jusqu'en 2025 minimum. Elles seront participantes au comité de pilotage annuel qui orientera l'avancée du projet et sa pérennité.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme Blondel :

- Confirme son intérêt pour le dispositif de Bibliothèque Numérique Métropolitaine
- Autorise la signature par M. le Maire et la mise en application du règlement de mise à disposition d'un logiciel de gestion des Bibliothèques (SIGB) et des ressources documentaires numériques accompagné de ses annexes

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

 Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

05 AVR. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :

05 AVR. 2024